

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### Séance du 26 février 2018

Sous la présidence de M. FOUNTAINE, Maire

**Autres membres présents :** Mme FLEURET-PAGNOUX, M. HELARY, Mme FRIOU, M. SOUBESTE, Mme GARNIER, M. JAULIN, Mme CERFONTAINE, M. MALBOSC, Mme LEONIDAS, M. PLEZ, Mme VETTER, MM. ROBIN, CARMONA, Mmes GARGOULLAUD, SPANO, DESIR, Adjoint

MM. POISNET, SABATIER, GUEGO, Mme DESVEAUX, MM. GOURON, CHEKROUN, DE FONTAINIEU, PERRIN, Mmes LACOSTE, EL IDRISSE, PICHOT, RUEL, MM. RAPHEL, JOUBERT, Mmes BAUDRY, BENGUIGUI, AZEMA (à compter de la 2<sup>ème</sup> question), M. BRULAY (à compter de la 18<sup>ème</sup> question), Mmes ROUSSEL, JAUMOILLIÉ, MM. MAUVILLY, LEAL, Mmes LAFFARGUE, MICHEL-PERRICHOT-TAILLARD, RÉBÉRÉ, M. MARBACH, Conseillers municipaux

**Etaient excusés :** Mmes AOUACH-BAVEREL (pouvoir à Mme DESIR), COSTA (pouvoir à M. ROBIN), MM. FREDJ, BENZERGA (pouvoir à Mme FLEURET-PAGNOUX), HEBERT, Mme AZEMA (à la 1<sup>ère</sup> question), MM. JLALJI, BRULAY (jusqu'à la 17<sup>ème</sup> question)

**Secrétaires de Séance :** Mmes PICHOT et RUEL

---

### n° 11

#### PLUi. BILAN DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES. APPROBATION DU RECENSEMENT.

Date de convocation : .....	20 février 2018	Bulletins litigieux .....	0
Nombre de membres en exercice.....	49	Abstentions.....	0
Nombre de membres présents .....	42	Suffrages exprimés .....	45
Nombre de membres ayant donné procuration .....	3	Pour l'adoption.....	45
Nombre de votants.....	45	Contre l'adoption .....	0
Date d'affichage du compte-rendu : 2 mars 2018			

Rapporteur : M. PLEZ

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu les statuts et compétences de la CdA,

Vu le PLU opposable de la commune de La Rochelle,

Lors du Conseil municipal du 26 janvier 2015, la commune s'est engagée dans l'inventaire des zones humides de son territoire dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) mené par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Cette étude répond aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne qui impose la réalisation d'inventaires des zones humides. Elle a mobilisé des financements extérieurs de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

L'Institution Interdépartementale du Bassin Sèvre Niortaise (IIBSN), structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Sèvre Niortaise, a élaboré un cahier des charges pour la réalisation de ces inventaires dont les modalités ont été validées par la Commission Locale de l'Eau.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment d'agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 26 janvier 2015.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du GAL
1 <sup>ère</sup> réunion du groupe d'acteurs	Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche d'inventaire.	2/04/2015	14
2 <sup>ème</sup> réunion : inventaire terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain.	20/05/2015	6
3 <sup>ème</sup> réunion : restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux (atlas cartographique).	16/06/2016	9

Tout au long du processus d'inventaire, la commune et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle ont communiqué auprès de la population sur le dossier au travers de courriers, affichage en mairie et sur leurs sites internet (site internet de la Ville, article journal de la Ville).

Les comptes rendus des réunions ont été rendus accessibles aux membres du groupe d'acteurs sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, au fur et à mesure des réunions et aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

La carte provisoire des zones humides a été mise en consultation en mairie du 18 avril 2016 au 17 mai 2016 inclus. Aucune remarque n'a été déposée.

#### Synthèse du bureau d'études Biotope lors de la réunion de restitution :

L'inventaire de terrains a permis de recenser les zones humides de la commune de La Rochelle qui représentent près de 66 hectares, soit un peu plus de 2 % de la surface communale.

Au total, 300 sondages ont été réalisés pour valider la présence ou l'absence de zones humides (91 sondages caractéristiques de zones humides, 10 caractéristiques de zones hydromorphes et 199 non caractéristiques).

Concernant le réseau hydrographique, environ 1 kilomètre de linéaire complémentaire au réseau hydrographique principal (BD topo IGN) a été identifié lors des prospections de terrain.

Suites à donner :

L'inventaire des zones humides est une étude technique devant être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau sont consultables en mairie.

En accord avec la Commission n° 1 (Administration générale et cadre de vie) réunie le 22 février 2018, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ces propositions, mises aux voix, sont adoptées.

Délibération transmise par voie électronique  
à la Préfecture de la Charente-Maritime

le **05 MARS 2018**

P. Le Maire et par délégation  
La Première Adjointe :



Marylise FLEURET-PAGNOUX

Pour extrait conforme

P. Le Maire et par délégation  
La Première Adjointe :



Marylise FLEURET-PAGNOUX

Transmis par voie électronique  
à la Préfecture de la Charente-Maritime

le 05 MARS 2018



**Légende**

- Observations complémentaires**
- Busse
  - Collecteur/Bassin d'orage
  - ▲ Puits
  - Remblai
  - ★ Source
- Sondages pédologiques**
- Aucun trait d'hydromorphie
  - Sondage caractéristique de zone humide
  - Hydromorphie significative en profondeur

- Zones humides et autres zones**
- Zones humides
  - Zones non humides inondables
  - Plans d'eau et mares
  - Milieux artificialisés (lagunes, port)
  - Zones non prospectées

- Repères**
- Réseau hydrographique (BD TOPO)
  - Réseau hydrographique (CDALR)
  - Réseau hydrographique (terrain)
  - Périmètres de marais gérés
  - Limites communales

